



Réunion du Bureau du 29 janvier 2020

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille vingt, le Bureau s'est réuni le mercredi 29 janvier à 17 h 30 dans les locaux de l'ADAC65, rue Gaston Dreyt à Tarbes.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. FROSSARD (Président), Mmes CURBET et VERGEZ ;
MM. ARMARY, BARRAL, CARRERE, DUTOUR, FOURCADE, GUILHAS, LAFFAILLE,
LUSSAN, MUR et PÉLIEU.

Excusés : Mmes CARRERE, CAZABAT, CUQ, DURRIEU, POURTEAU et SOLLES ;
MM. BOUBEE, DABEZIES et PIRON.

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Florence Armary, Marie-Noëlle Mainguy et
Isabelle Marque

Ordre du jour

- *SEM Ha-Py Energies : présentation du business plan définitif et des documents finalisés*
- *Compte Administratif 2019 et budget prévisionnel 2020*
- *Préparation du comité syndical du 7 février*
- *Perspectives 2020 / marchés publics*
- *Actions de communication 2020*
- *Questions diverses*

Avant de débiter la séance, le Président et le Bureau constatent que le quorum n'est pas atteint pour tenir la 1^{ère} assemblée générale du Comité Syndical. Les délégués seront donc convoqués pour le deuxième tour qui aura lieu le 7 février.

Le Président introduit ensuite la réunion en détaillant l'ordre du jour.

Il fait un point sur l'état d'avancement de la SEM Ha-Py Energies (objet, état d'avancement des dossiers d'Orleix et Rabastens ainsi que des toitures à équiper à la demande de 5 collectivités). Le montant s'élève de ces projets s'élève à 10 millions d'euros. Il rappelle également que la SEM, constituée pour l'instant par le SDE et CAPGEN, devrait accueillir l'AREC et la Caisse d'Epargne en 2021.

Florence Armary prend ensuite la parole pour commenter les statuts et le pacte d'associés. Elle revient sur la présentation faite en bureau le 4 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration sera composé d'au minimum 3 membres du SDE et d'un représentant de CAPGEN. Il se réunira 2 fois par an au minimum. 3 grands principes ont été définis :

- Les décisions seront étudiées par le comité technique et la décision finale prise par le conseil d'administration
- Certaines décisions seront prises par le conseil d'administration suivant le pacte d'associés
- Des décisions seront prises en conseil d'administration selon les règles définies par les statuts

Le directeur lui succède pour commenter le plan d'affaires (Business Plan). Celui-ci a été défini avec le concours de l'AREC. Le travail a été effectué sur une enveloppe de 38 millions d'euros et les projets ont été étudiés et détaillés. Le taux de rentabilité interne (TRI) de la SEM à 30 ans, même dans l'hypothèse la plus pessimiste, sera de 6 %. Ce business plan a été validé par le Crédit Agricole.

Michel Pélieu intervient pour signaler la « frilosité » de la Caisse des Dépôts et Consignations sur ce dossier et l'arrivée de l'AREC.

Le directeur explique que la SEM Ha-PY Energies sera complémentaire de l'AREC. Cette agence n'est pas dimensionnée pour étudier tous les projets présentés par le SDE car le travail est trop important. Au contraire, la SEM sera « porteur » d'affaires pour l'AREC.

A titre d'exemple, il cite la possibilité de travailler avec l'Institution Adour et l'AREC pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur 4 départements (le Gers, les Hautes-Pyrénées, les Landes et les Pyrénées Atlantiques) sera étudiée. A l'interrogation de Jean Guilhas sur la possibilité d'intervenir sur les départements voisins, le directeur informe le bureau de la création d'une structure conjointe avec les SDE des départements concernés via leur SEM, qui portera ce projet.

Bruno Rouch revient ensuite sur les projets en cours. Le dossier de Bours (anciennes gravières à équiper de panneaux photovoltaïques) est en cours d'instruction PC. Monsieur Pélieu évoque le blocage de l'Etat sur la réalisation de la rocade Nord dont le Département est maître d'ouvrage. L'Etat est prêt à délivrer le permis de construire mais l'étude du projet se fait attendre. Une réunion doit avoir lieu entre le Département, la Préfecture et la Commune. Le SDE n'était pas informé de cette situation mais sera attentif à cet élément du projet.

L'avant-dernier point concernant la SEM porte sur le choix du Commissaire aux Comptes. Florence Armary rappelle la consultation qui avait été lancée. Les 5 offres reçues ont été analysées. Elle propose au Bureau le cabinet Sémaphores comme Commissaire aux Comptes et Monsieur Marcou (cabinet Exco) comme expert-comptable. Ce choix sera soumis aux membres du Conseil d'Administration de la SEM pour validation.

Enfin, la délibération entérinant la création de la SEM sera à prendre lors de l'Assemblée Générale du Comité Syndical le 7 février prochain. Le pacte d'associés unissant le SDE65 et CAPGEN sera signé à cette occasion.

Le directeur aborde ensuite le budget du SDE. Il présente d'abord le Compte Administratif 2019 et rappelle l'impact des bénéficiaires engendrés par la vente des TEPCVCEE sur le budget autant en investissement qu'en fonctionnement.

Le budget 2020 est ensuite commenté. Ce dernier est en légère hausse. La part « dépenses de fonctionnement » diminue et est ramenée à 7 millions d'euros. La part « recettes de fonctionnement » est en baisse par rapport à 2018. En ce qui concerne le chapitre « investissement », les dépenses sont en légère augmentation, liée notamment à l'aménagement des locaux du SDE. Les recettes d'investissement sont en hausse, avec une recette liée à l'augmentation de la redevance R2 d'Enedis. Le montant de l'emprunt réalisé en 2019 sera revu à la hausse en 2020 car trop juste.

Avant le départ de Monsieur Pélieu, Monsieur Rouch rappelle que le SDE65 a été lauréat du programme ACTEE, avec à la clef une enveloppe qui lui permettra de financer les actions du service CEP.

Le Président du Conseil Départemental quitte la réunion à 18 h 30.

Florence Armary continue en commentant les budgets annexes « photovoltaïque » et « chaleur renouvelable ».

Le directeur indique que le SDE a vendu pour 16 000 € d'électricité en 2019, il en vendra pour 32 000 en 2020.

Mme Curbet se renseigne sur les bâtiments concernés par l'équipement de panneaux photovoltaïques, Louis Armary revient sur la réalisation des réseaux de chaleur en s'interrogeant sur leur rentabilité. Il souhaite également savoir si un projet de transformation du bois local est envisagé afin de pouvoir utiliser cette ressource locale. Philippe Carrère le rejoint en soulignant que cette énergie peut être rentable si le bois n'est pas transporté par camion. Cette filière doit également induire de l'emploi.

Bruno Rouch rappelle l'exemple du réseau de chaleur construit à Castelnau-Magnoac alimenté par du bois local.

En conclusion, le budget général et le budget annexe « photovoltaïque » sont en hausse, le budget « photovoltaïque » est stable.

La réunion se poursuit par la présentation par Florence Armary des perspectives 2020 pour les marchés publics :

- Poursuite des projets relatifs aux réseaux de chaleur (2) et aux toitures photovoltaïques (5) avec le lancement de marchés de travaux.
- Alimentation de sites isolés (3) par énergie nouvelle renouvelable avec le lancement d'un accord-cadre.
- Renouvellement des lampes et autres matériels d'éclairage public avec le lancement d'un marché à commande.
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) photovoltaïque.

André Fourcade quitte la réunion à 18 h 45.

Le directeur enchaîne avec les actions de communication du SDE65 envisagées cette année :

- Participation du Syndicat au Défi 100 % Eco Citoyen lancé par le groupe La Dépêche en février. Le SDE se positionnerait sur le thème « consommation électrique ».
- Rallye électrique Pau-Tarbes, auquel s'associerait le SDE des Pyrénées Atlantiques en mai
- Annuaire des élus 2020

La participation du SDE sur certaines manifestations est également présentée :

- Montée du Géant au Tourmalet en vélo électrique en juin
- Festival Chasseurs de Nuit à Luz-St-Sauveur en juillet
- Pyrénées Bike Festival à Loudenvielle en septembre
- Salon des Maires à Paris en novembre
- Salon Energaïa à Montpellier en décembre

En conclusion, le Président propose au bureau d'approuver ce plan de communication. Les membres du bureau sont favorables à la participation du SDE au Défi 100 % Eco Citoyen et à l'annuaire des élus. En raison des élections municipales et du renouvellement de la gouvernance du SDE, l'organisation du rallye électrique est pour l'instant suspendue.

N°	Objet de la délibération
DL/05-01-2020	<p style="text-align: center;">Participation du SDE65 au Défi 100 % Eco-Citoyen organisé par le groupe La Dépêche du Midi et à l'annuaire des Elus 2020</p> <p>Le Président informe le Bureau que le SDE65 a souhaité participer au Défi 100 % Eco-Citoyen lancé par le Groupe La Dépêche du Midi du 28 janvier au 12 février 2020, ayant pour but de sensibiliser le public à l'éco-responsabilité dans divers domaines dont les économies d'énergie.</p> <p>Cette opération de communication inclut la parution d'un article sur une demi-page à jour donné, un article à paraître en fin de jeu et un espace de communication à utiliser durant le 1^{er} semestre 2020. Son montant est estimé à 3 200 € HT.</p> <p>La Dépêche propose également de reconduire la communication rédigée en 2014 sur l'annuaire des Elus, dont la publication succédera aux élections municipales de mars, d'un montant de 1 320 € HT.</p> <p>Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- approuve la participation du SDE65 au Défi 100 % Eco-Citoyen, dont le coût est estimé à 3 200 € HT,- approuve la communication du SDE65 sur l'annuaire des Elus 2020, pour un montant de 1 320 € HT,- autorise le Président à signer tout document relatif à ces dossiers.

Question diverse 1

Afin de poursuivre les travaux d'équipement du toit du boulodrome de Lourdes de panneaux photovoltaïques, un marché doit être lancé.

Le Bureau s'y déclare favorable et une délibération est prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL/06-01-2020	<p data-bbox="568 488 1294 510">Réalisation d'une toiture photovoltaïque sur le boulodrome de Lourdes</p> <p data-bbox="448 535 1417 584">Le Président rappelle aux membres du Bureau leur décision du 6 décembre 2019 d'engager une consultation pour réaliser des travaux de toitures photovoltaïques de collectivités.</p> <p data-bbox="448 609 1417 658">La consultation pour un MAPA de 40 000 € a été lancée pour le boulodrome de Lourdes dont la réalisation est urgente (coordination des travaux).</p> <p data-bbox="448 683 1417 732">Afin de mener ce projet dans des délais courts, le Président propose que le bureau l'autorise dès à présent à signer avec le candidat mieux-disant sur ce marché.</p> <p data-bbox="448 757 1086 779">Où cet exposé, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :</p> <p data-bbox="448 804 1417 853">- autorise le Président à signer un MAPA travaux pour la réalisation d'une toiture photovoltaïque sur le boulodrome de Lourdes, d'un montant estimé à 40 000 € HT</p>

Question diverse 2

Avant de clôturer la séance, Daniel Frossard présente le calendrier des réunions à venir.

La réunion s'achève à 19 h 30.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 05 01 2020 Participation du SDE65 au Défi 100 % Eco-Citoyen organisé par le groupe la Dépêche du Midi et à l'annuaire des Elus 2020

DL 06 01 2020 Réalisation d'une toiture photovoltaïque sur le boulodrome de Lourdes

Les membres du Bureau

Le Président

Daniel FROSSARD